

Accords fiscaux—Loi

nous dire que ce qui est prévu dans ce projet de loi est bon pour la population qui l'a envoyé ici la représenter.

En réponse à la question de ma collègue, il a dit qu'il n'y aurait pas de coupure parce qu'après tout chaque année les provinces recevraient plus d'après la nouvelle formule qu'elles n'en avaient eu auparavant. Il a ajouté que naturellement elles aimeraient en avoir plus, et que c'est humain. J'ai des choses à apprendre au député. Il n'est pas question uniquement ici de nature humaine. Il est question de l'accord existant qui a été réduit par le gouvernement actuel. Quand nous pensons à ce qui aurait pu arriver, nous parlons de ce que sa région aurait pu recevoir si le gouvernement actuel avait prorogé l'ancien accord au lieu de réduire cette entente établie par le gouvernement libéral. Quand on compare les sommes prévues à celles qui ont été imposées par le nouveau gouvernement au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et aux autres provinces, alors, on peut vraiment parler de coupures. Celles-ci s'élèvent à plusieurs milliards de dollars quand on les additionne sur une période de cinq ans.

Les gens qu'il représente ne sont pas aussi stupides qu'il le croit. Ce n'est pas seulement la nature humaine qui porte les gouvernements à demander plus qu'on leur promet. Les provinces disent que leur planification repose sur le fait que le gouvernement fédéral croyait aux soins médicaux universels gratuits et leur avait promis pour toujours son généreux soutien pour leur faire adopter ce système. Le gouvernement invoque maintenant la constitution et les temps difficiles que nous traversons d'après lui, bien que, lorsqu'on examine certains autres domaines auxquels il a de l'argent à consacrer on peut difficilement croire qu'il est en période d'austérité.

Étant donné que ses électeurs sont au courant de ce que je viens de dire, je voudrais poser au député la question suivante. En réalité, n'a-t-on pas prévu de petites augmentations pour l'assurance-maladie mais bien moindres que celles qui auraient été accordées si l'accord actuel avait été prorogé? N'est-ce pas la réalité?

● (1620)

M. Nickerson: Monsieur le Président, par cette question, le député affiche son ignorance des systèmes financiers en place dans les Territoires du Nord-Ouest. Il aurait dû savoir que le système là-bas est bien différent de celui de la plupart des régions du Canada. En fait, la plupart des transferts de fonds du gouvernement fédéral au gouvernement territorial s'effectuent en vertu, non pas du FPE ou du RAPC, mais plutôt d'un système de subventions de fonds d'exploitation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. C'est dans le budget du ministère que ces crédits sont prévus.

Le nouveau gouvernement a accordé aux territoires ce qu'ils réclamaient depuis de nombreuses années mais qu'il n'ont pas pu négocier antérieurement, soit l'adoption d'une formule de financement. Grâce à ce système, les territoires sont assurés de

l'accroissement des fonds dont ils ont besoin aux fins importantes de la santé et de l'enseignement. En fait, chaque année, des paiements de transfert toujours plus considérables seront accordés aux territoires tant qu'ils n'auront pas leur propre source de revenus, probablement sous forme de redevances sur les ressources naturelles.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson)—Les finances—La cession des fermes familiales—Les impôts; le député de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald)—Le commerce extérieur—L'imposition d'un droit sur les livres importés—On demande l'abolition; le député d'Argenteuil—Papineau (M^{me} Bourgault)—Le revenu national—Le contrôle des organismes de charité.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 3^e fois et adopté, ainsi que de l'amendement de M^{me} Coppins (p. 14483).

M. Frith: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Les dix minutes de questions et observations sont-elles terminées?

Le président suppléant (M. Paproski): On a dépassé les dix minutes.

M. Frith: Pardon.

[Français]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je pense qu'il sera possible pour ce député de faire des commentaires après mon discours.